

MAIRIE des 6 ^e et 8 ^e Arts	
ARRIVE LE : 19/08/21	
Pour Attribution	
<input type="checkbox"/> Le Maire	<input type="checkbox"/> AG
<input type="checkbox"/> DGS	<input type="checkbox"/> EC
<input type="checkbox"/> Technique	<input type="checkbox"/> Finances
<input type="checkbox"/> Animation	<input type="checkbox"/> Marchés
<input type="checkbox"/> Culture	<input type="checkbox"/>
COPIE A :	

Cabinet du Maire

Courrier arrivé le 20/08/21

N° 1.744/21/08/00362

Marseille, le 16 AOUT 2021

Monsieur Benoît PAYAN
Maire de Marseille
Hôtel de Ville
Quai du Port
13233 MARSEILLE CEDEX 20

Vos réf : AM/JT/BC/ST n° 22-21 N° 17444/21/04/00009
Nos réf : PSORSISGRSE-A6334/2021-05-66785
Dossier suivi par : Pierre JAMIN

Objet : station « levélo » - 13008 Marseille

Monsieur le Maire,

Monsieur Pierre BENNAROCHE, Maire des 6^{ème} et 8^{ème} Arrondissements de Marseille et son Adjointe, Madame Anne MEILHAC, ont bien voulu appeler mon attention, sur la réalisation d'une station « levélo » au 225 chemin des Goudes, dans le 8^{ème} arrondissement à Marseille.

Depuis 2007, la Métropole met à disposition un système de vélo en libre-service « levélo » via un contrat d'une durée de 15 ans. Celui-ci prévoit l'installation de 130 stations et la mise à disposition de 1000 vélos. Comme la totalité des stations est installée, toute création implique la suppression d'une station existante.

Cependant, l'installation d'une station vélo au terminus de la ligne 19 avait effectivement été envisagée il y a 2 ans, à l'initiative du titulaire du contrat qui mettait, dans le cadre d'un geste commercial, à disposition 2 stations supplémentaires. Compte tenu de la crise sanitaire, cette action n'a pas pu être menée à son terme.

La Métropole est actuellement en cours de procédure du renouvellement de son marché de vélos en libre-service et ne peut donc pas solliciter le prestataire pour l'installation d'une nouvelle station en raison de l'échéance du contrat.

Néanmoins, l'étude de la desserte du Parc National des Calanques et des zones de faible densité est intégrée dans la procédure : les candidats sont invités à faire des propositions pour desservir ces zones particulières.

Dans ce cadre, l'opportunité de la réalisation d'une station au 225 chemin des Goudes sera étudiée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Martine YASSAL

Copie pour information : Monsieur Pierre BENNAROCHE Maire des 6^{ème} et 8^{ème} Arrondissements
Madame Anne MEILHAC Adjointe au Maire des 6^{ème} et 8^{ème} Arrondissements